

LesEchos.fr

Entreprise : dirigeants partagés, compétitivité boostée !

AGNÈS MAZIÈRES / RÉFÉRENCE DMD | LE 22/09/2014 À 10:07



Entreprise : dirigeants partagés, compétitivité boostée !

Optimiser les performances des entreprises sans passer par le Pacte de compétitivité c'est possible grâce au "temps partagé".

La nouvelle est tombée mercredi, la baisse des cotisations salariales – mesure phare du pacte de responsabilité du gouvernement Valls – a été censurée par le Conseil Constitutionnel laissant un goût d'inachevé dans l'opinion publique.

Bien sûr si l'on regarde le verre à moitié plein, réjouissons-nous, la baisse des cotisations patronales, elle, est actée : plus aucune charge sur le SMIC et une baisse de 1,8 point sur les salaires inférieurs à 4000 euros. Un véritable coup de pouce à la compétitivité.

Mais si l'on y regarde de plus près, force est de constater qu'il ne s'agit que d'un coup de pouce partiel. En effet, la compétitivité des PME et ETI ne peut pas uniquement reposer sur leur capacité à produire à moindre coût. Les entreprises françaises doivent également organiser la compétitivité de leur offre, de leur distribution, de leur organisation, s'adapter aux nouvelles opportunités offertes par le digital, le cloud, la dématérialisation...

Elles doivent pour cela avoir accès à des ressources stratégiques (directeurs des systèmes d'information, directeurs marketing et digitaux, DAF ...) à même de les accompagner dans la mutation de leur organisation. L'accès à ces ressources n'est nullement réglé par le pacte de compétitivité, laissant un second goût d'inachevé et ce d'autant plus que le recrutement de ces profils revêt une réelle complexité et se double d'un **risque financier** : comment me garantir qu'il s'agit de la bonne personne ? au bon prix ? ai-je besoin d'une personne à temps plein ? et si demain je ne peux plus assurer son salaire ? ...

Pourtant des ressources stratégiques pour booster la compétitivité des PME et ETI, c'est possible ... grâce au temps partagé. L'idée est simple, il s'agit de « partager » le recrutement de ressources stratégiques de haut niveau, telles que les directeurs administratifs et financiers, les directeurs des

systèmes d'information, les directeurs marketing et financiers, les DRH ... entre plusieurs entreprises. Le salarié organise son temps entre ses différentes entreprises et chacune bénéficie de ses expertises.

Si, il y a quelques années encore, la mise en œuvre était complexe et demandait de trouver le candidat et les co-employeurs, le marché du temps partagé est aujourd'hui structuré autour de sociétés de service qui s'efforcent d'apporter toujours plus de flexibilité et de compétitivité aux entreprises via la mise en place de plateformes collaboratives, de méthodologies inspirées des cabinets de consultants, de hot line métier.

Encore méconnu du grand public, le temps partagé séduit pourtant déjà de nombreuses PME et ETI mais surtout de nombreux candidats qui – en se frottant à plusieurs problématiques – retrouvent le goût du challenge, le plaisir de la **création de valeur**.

Alors Pacte de compétitivité ou pas, achevé ou non, les solutions à notre compétitivité sont aussi entre nos mains.

Jean Marc Montels, Thibault Cornudet et Agnès Mazières ●

@AgnèsMaz

□